#### Montant des financements

Les travaux imposés par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI ou PPRL) sont limités à 10 % de la valeur vénale des biens à usage d'habitation ou mixte.

ATCO al á ziera	habitation	entreprises (- de 20 salariés)
Limite de financement	80 % du coût des travaux ou études	20 % du coût des travaux ou études
Plafond de financement	36 000 euros	
Taux maximum de financement	50 % de la valeur vénale du bien	10 % de la valeur vénale du bien

#### Exemple de travaux finançables

- barrières anti-inondation
- équipements adaptés à l'inondation (évacuation, drains, pompes...)
- création d'une zone refuge
- travaux pour rehausser le plancher, les circuits électriques



Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.

#### Renseignements

Par courriel : ddtm-ssrc-ppr@nord.gouv.fr

Par courrier:
Direction départementale des territoires et de la mer Nord
Service sécurité, risques et crises
62 boulevard de Belfort, CS 90007
59042 Lille cedex



Pour en savoir plus et télécharger le dossier de demande de subvention, scanner ce QR CODE.



Direction départementale des territoires et de la mer

## LE FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS



Améliorer la sécurité des personnes et protéger les biens face aux risques naturels d'inondations

Comment bénéficier d'une

### subvention?

dans le cadre des mesures prescrites par un PPRN

#### Présentation

Un particulier (ou une entreprise de moins de 20 salariés) peut bénéficier d'une subvention pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur les biens existants exposés à un risque d'inondation.

#### Puis-je en bénéficier?

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Le bien est situé dans une zone réglementée par un plan de prévention des risques imposant des mesures de réduction de vulnérabilité.
- Le bien était existant à la date d'approbation du plan de prévention des risques.
- Le bien est couvert par un contrat d'assurance incluant une garantie contre les catastrophes naturelles.

Aucun financement n'est possible si le projet est commencé avant le dépôt d'un dossier complet.

# Comment bénéficier d'une subvention pour protéger mon bien ?

je vérifie que les travaux\* envisagés sont finançables -> voir la rubrique "Puis-je en bénéficier ?".

je télécharge mon dossier de demande de subvention et le transmets à la DDTM du Nord

- -> téléchargement du dossier : https://www.nord.gouv.frPolitiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Le-financement-de-la-prevention-des-risques-naturels-majeurs
- -> envoi du dossier complet à la DDTM du Nord par courriel : ddtm-ssrc-ppr@nord.gouv.fr

la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) accuse réception du dossier complet sous 2 mois maximum (ou demande de pièces complémentaires)

je peux commencer mes travaux\* ou études sans garantie de subvention / en attendant l'instruction du dossier. J'envoie d'une déclaration de commencement des travaux

la DDTM instruit mon dossier et m'informe des suites sous 8 mois maximum

je reçois le courrier de notification d'attribution de subvention ou de refus

j'envoie ma déclaration d'achèvement des travaux\* et ma demande de paiement

la DDTM procède au paiement

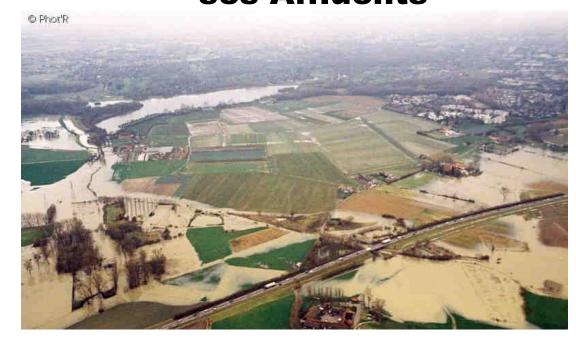
(\*) travaux ou équipements (pompes, batardeaux etc...)

#### Maître d' ouvrage



PREFET DU NORD

## Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI) Vallée de la MARQUE et ses Affluents



# Carte du zonage réglementaire PONT-A-MARCQ (Pièce n°29)

Maître d' oeuvre



DIRECTION DEPARTEMENTALE

Service Sécurité Risques et Cri Cellule Plans de Prévention Les Risques

www.nord.gouv.fr

Délégation Territoriale de Lille
Unité Planification, Agriculture, Connaissa
Torritoriale, Environnement et Bisques

8 rue de Bellevue CS 90007 59042 LILLE CEDEX



échelle : 1/5000

Septembre 2015



### **LEGENDE**

Zonage Vert Clair:
Champs d'expansion des crues d'aléa faible
Zonage Vert Clair hachuré
Champs d'expansion des crues d'aléa moyen
Zonage Vert Foncé:
Champs d'expansion des crues d'aléa fort

Zonage Bleu:
Parties actuellement urbanisées d'aléa faible

Zonage Bleu hachuré:
Parties actuellement urbanisées d'aléa moyen
Zonage Rouge:
Parties actuellement urbanisées d'aléa fort

Zone sans profil
Sens d'écoulement

Profil Marque ou affluent
Profil d'ouvrage

Cote de crue
centennale

Cote de crue

Bâtiments - Constructions

La Marque

Affluent principal

Zones de stockage d'eau permanentes

Réseau hydrographique secondaire